

**CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
COLLEX-BOSSY**

---

**Séance ordinaire du mardi 2 mai 2023, à 19h30  
à la salle du Conseil municipal,**

**Présents**

M. KENDE Michael, Président  
M. BETTO Frédéric, Vice-président  
Mme TAHÉRI Odile, Secrétaire  
M. BLANC Kevin  
Mme BOYE Jenny  
M. CRÉTARD Pascal  
M. FERRILLO Maximilien  
Mme MARQUES Nadia  
Mme MORGANELLA Cécilia  
Mme MOTA Rose Marie  
Mme NOLL Dorothea  
M. PESENTI Sébastien  
M. POTVIN Thierry

**Absents excusés**

M. VERARDI Tiziano

**Exécutif**

M. MUÑOZ Ricardo, Maire  
M. CHAHLAOUI Skander, adjoint au Maire  
Mme MALHERBE Sylvie, adjointe au Maire

**Administration**

Mme ROSET Martine, Secrétaire générale  
Mme VIGNERON Laetitia, procès-verbaliste

---

**Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2023
2. Communications du Bureau du Conseil Municipal
3. Communications du Maire et des Adjoints
  - Autorisations de construire
4. Rapports des commissions
5. Délibération 5/2023 relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2022 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois
6. Délibération 6/2023 relative à l'approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2022
7. Délibération 7/2023 relative à l'élection du bureau du Conseil Municipal pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 31 mai 2024
8. Résolution 2/2023 pour un développement raisonné et raisonnable de la Rive Droite
- 8a. Motion du 02 mai 2023 de Madame Cécilia MORGANELLA « Pour un soutien à l'initiative populaire cantonale législative Exploitations à proximité des habitations : une distance minimale afin de mieux préserver la santé publique ! »
9. Propositions individuelles et questions

\* \* \*

Le Président du Conseil municipal sonne l'ouverture de la séance à 19h31 précises. Absent, M. Tiziano VERARDI est excusé. Mme Cécilia MORGANELLA a annoncé un retard.

Sur proposition de Mme Cécilia MORGANELLA annoncée par Mme Rose-Marie MOTA et selon un vote à l'unanimité de 11 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention, une motion au point 8a (Motion du 02 mai 2023 de Madame Cécilia MORGANELLA « Pour un soutien à l'initiative populaire cantonale législative Exploitations à proximité des habitations : une distance minimale afin de mieux préserver la santé publique ! ») est ajoutée à l'ordre du jour.

---

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2023**

Le Président demande si ses collègues ont des commentaires à formuler sur le procès-verbal de la séance du 21 mars 2023.

Constatant l'absence d'observations sur le procès-verbal de la séance du 21 mars 2023, le Président soumet l'approbation de celui-ci au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 12 conseillers municipaux sur 14 sont présents ; le Président n'exerce pas son droit de vote) :

**Par 10 oui, aucun non et une abstention, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de sa séance ordinaire du 21 mars 2023.**

Il est alors 19h33, heure de l'arrivée de Mme Cécilia MORGANELLA.

## **2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

### **2.1. Lettre de Mme Corinne SERY concernant une demande d'action de la part du Conseil municipal et de l'Exécutif au sujet de l'initiative cantonale législative «*Exploitations à proximité des habitations :une distance minimale afin de mieux préserver la santé publique !*»**

La Secrétaire donne la lecture d'une lettre reçue de la part de Mme Corinne SERY. La lettre est reproduite ci-dessous.

Concerne : initiative cantonale législative «*Exploitations à proximité des habitations :une distance minimale afin de mieux préserver la santé publique !*»

Monsieur le Maire, Madame l'adjointe et Monsieur l'Adjoint au Maire, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous nous adressons à vous aujourd'hui suite à notre séance d'information du 26 avril et sur propositions de certaines personnes présentes et de celles des initiants.

Vous avez, lors de l'annonce du lancement de l'initiative «*Exploitations à proximité des habitations :une distance minimale afin de mieux préserver la santé publique !*» salué cette initiative et nombreux ont annoncé leur soutien.

Nous voudrions concrètement savoir ce que cela signifie.

Quelles actions êtes-vous prêts à entreprendre pour aider à ce que cette initiative obtienne le nombre de signatures demandé et qu'elle ait une chance d'aboutir?

L'enjeu est bien de préserver au mieux, ou du moins de façon décente, la santé des habitants de la commune par rapport à ce genre de nuisance, ce qui doit certainement figurer en tête de vos priorités en tant qu'élu(e)s.

Si cette initiative aboutit, elle viendra renforcer des actions actuellement entreprises ou en cours, y compris les vôtres. Si elle ne passe pas, cela aura certainement l'effet contraire.

Nous vous soumettons quelques propositions d'actions et nous attendons clairement que vous vous engagiez, lors de ce conseil, sur certaines d'entre-elles car la remise des signatures est fixée au 19 juin.

-Mettre l'initiative sur le site de la mairie.

-Avoir des listes à faire signer au secrétariat de la mairie.

-Fixer un objectif de signatures à obtenir pour l'ensemble du conseil municipal (20 par conseiller(ère) par exemple et nous les remettre d'ici la fin du mois de mai.

-Apporter un soutien financier à l'initiative pour assurer sa distribution.

-Mentionner l'initiative lors de la séance du mercredi 10 mai et encourager les personnes présentes à signer des cartons d'initiatives que nous vous fournirions.

Nous aimerions rappeler ici qu'il s'agit de la santé des habitants et donc d'un objectif prioritaire. Le but n'est pas de froisser les porteurs du projet mais bien de préserver la santé des habitants de Collex-Bossy.

En espérant que ce courrier sera lu lors du CM du mardi 2 mai, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, Madame l'adjointe et Monsieur l'Adjoint au Maire, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, nos salutations les meilleures.

Pour les initiants

Corinne SERY

Les points soulevés dans cette lettres seront abordés au point 9 de l'ordre du jour en lien avec l'ajout de la motion du 02 mai 2023 de Madame Cécilia MORGANELLA « Pour un soutien à l'initiative populaire cantonale législative Exploitations à proximité des habitations : une distance minimale afin de mieux préserver la santé publique ! ».

**2.2. Invitation à la 5<sup>ème</sup> Journée romande des collectivités pour le logement d'utilité publique**

Le Bureau du Conseil municipal a reçu une lettre en invitation à la 5ème Journée romande des collectivités pour le logement d'utilité publique qui a lieu vendredi 05.05.2023 à Yverdon-les-Bains et se concentre sur l'habitat des seniors.

**2.3. Entrée en force d'une décision de l'ACG**

Le Bureau du Conseil municipal a été informé de l'entrée en force de la décision de l'ACG relative à l'octroi par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève d'une subvention d'investissement de 4 millions de francs destinée à la rénovation des machineries du Grand Théâtre votée le 15 février 2023 par l'assemblée générale de l'ACG.

---

### **3. Communications du Maire et des Adjointes**

#### **3.1. Autorisations de construire**

*(Communication de M. Ricardo Muñoz, Maire)*

Selon la procédure ordinaire, la première communication de M. le Maire concerne la liste des autorisations de construire, mise à jour le 25 avril 2023. Il demande si des questions demeurent sur ce document.

**Mme Dorothea NOLL** demande des explications concernant l'abandon du réhaussement d'un arrêt de bus existant : « Collex-Ecole ».

**M. Ricardo MUÑOZ** informe que, lorsque la demande d'autorisation construire a été reçue, il a réagi auprès de l'Office cantonal des transports pour expliquer son incompréhension quant aux travaux souhaités sur une zone impactée par le projet de la mesure 12-46. Il explique qu'il y a eu un manque de communication entre l'Office cantonal des transports et l'Office cantonal du génie civil et qu'il n'est, en effet, pas souhaitable de faire des travaux sur une zone prochainement impactée par la mesure. De ce fait, la consigne a été annulée.

#### **3.2. Consultation publique de la révision du plan directeur forestier**

*(Communication de M. Ricardo Muñoz, Maire)*

M. le Maire indique que l'annonce de la consultation publique de la révision du plan directeur forestier est parue à la Feuille d'avis officielle de la République et Canton de Genève. Ce document est disponible du 25 avril au 23 juin 2023 et les observations doivent être adressées au Département du territoire à l'Office fédéral de l'agriculture.

#### **3.3. Soutien pour la réception communale de durée déterminée**

*(Communication de M. Ricardo Muñoz, Maire)*

M. le Maire informe qu'un soutien pour la réception a été engagé en temporaire et est entré en fonction le 02.05.2023. Cette personne est présente à l'accueil à 50% jusqu'au 30 juin 2023. Cela est en lien avec un pic d'activité et n'est pas en lien avec le point suivant.

#### **3.4. Candidature pour le poste de responsable de la réception**

*(Communication de M. Ricardo Muñoz, Maire)*

L'annonce pour le poste susmentionné a été lancée selon les canaux ordinaires du règlement communal d'attribution de poste.

#### **3.5. Entrée en fonction de la nouvelle technicienne communale**

*(Communication de M. Ricardo Muñoz, Maire)*

La nouvelle technicienne communale est entrée en fonction le 02.05.2023 et est occupée à un taux de 60%.

#### **3.6. Restitution de l'audit**

*(Communication de M. Ricardo Muñoz, Maire)*

M. le Maire annonce que la restitution de l'audit qui avait été demandée sur sollicitation du Conseil municipal a été reçue le 02.05.2023 en début de soirée. Les étapes suivantes sont la présentation au personnel et l'Exécutif va se rapprocher de M. Michael KENDE en tant que Président de la commission des finances pour organiser cette restitution dans une commission des finances qu'il a souhaité élargir.

**Mme Dorothea NOLL** s'étonne de la durée de la procédure. L'audit a, en effet, été demandé en décembre, a commencé en janvier et les responsables de groupes ont été auditionnés avant Pâques. La personne qui a fait l'audit avait annoncé une restitution au plus tard mi-avril. Elle s'étonne que cela soit filtré en amont par l'Exécutif alors que cet audit avait été demandé par le Conseil municipal. Elle évoque un léger manque de transparence. Concernant l'engagement d'une personne supplémentaire, il s'agit d'une personne qui connaît la commune, ce qui est un point positif, cependant, elle s'inquiète du réengagement fréquent d'un soutien lors des pics d'activité. Elle se demande alors si les bonnes personnes sont au bon endroit : l'audit y répondra certainement.

**M. Ricardo MUÑOZ** rappelle que deux semaines de congé ont eu lieu cette année à Pâques et il a fallu pouvoir organiser les agendas des trois nouveaux magistrats. Il ne commentera pas l'appréciation personnelle de la notion de filtration de l'audit. En ce qui concerne le soutien au personnel, lorsque

l'administration se rend compte qu'il y a un pic d'activité, soit il faut réduire la cadence, ce que l'on ne peut pas faire, soit il faut renforcer les effectifs, ce qui a été fait. Il pense qu'il est de sa responsabilité de donner les moyens à cette commune d'avancer sur les dossiers en cours. Un retard a été pris concernant l'engagement de cette personne, car il a fallu dans un premier temps attendre la fin de la période de recours sur les budgets 2023. Ensuite, il a fallu le temps de mettre en place une procédure d'engagement et d'être convaincu du type de profil, ce qui explique le délai.

**Mme Rose-Marie MOTA** demande si, comme l'audit devait définir le nombre de personnes nécessaire à l'administration, les résultats de l'audit confirment qu'il faut une personne supplémentaire et qu'il ne s'agit pas d'une question d'organisation.

**M. Ricardo MUÑOZ** ne veut pas dévoiler en séance publique le contenu de l'audit mais déclare que les gestes faits par l'Exécutif sont en cohérence avec le contenu des différents documents.

**3.7. Modification des places de parking sur la parcelle privée du chemin Marc-Emery**  
*(Communication de M. Skander Chahlaoui, adjoint au Maire)*

M. l'Adjoint au Maire informe qu'en vertu d'une enquête publique parue le 03.03.2023, le Département des infrastructures a communiqué un réaménagement des places de parking sur le chemin Marc-Emery à la demande du propriétaire de la parcelle et des immeubles. 4 places vont être identifiées en places bleues à destination des commerces avoisinants et gérées par le propriétaire de cette parcelle. Ni la commission Sécurité ni l'Exécutif n'y sont pour quelque chose sur l'apparition de ces nouvelles places bleues qui sont sur une parcelle privée gérée par une entreprise privée.

**M. Sébastien PESENTI** s'étonne que cette information n'ait pas été communiquée dans la commission Infrastructures.

**M. Skander CHAHLAOUI** explique que cela n'est pas passé en commission, car il s'agit d'une enquête publique parue sur la Feuille d'avis officielle de la République et Canton de Genève. L'Exécutif a uniquement reçu l'information que cette enquête était disponible.

#### **4. Rapport des commissions**

##### **4.1. Commission Infrastructures**

*(Rapport de M. Sébastien PESENTI, président)*

Une séance de commission a eu lieu le 27 février 2023 et une autre le 24 mars 2023.

##### **4.1.1 Rencontre avec M. Gaël POGET au sujet de l'aéroport de Genève**

Les commissaires ont rencontré M. Gaël POGET, représentant des affaires communales de l'aéroport de Genève, qui s'est exprimé sur les objectifs stratégiques et les nuisances de l'aéroport. L'aéroport se base sur une planification de 20 millions de passagers d'ici 2030, soit une augmentation de 2 millions de passagers par rapport à 2019. Une mesure d'interdiction après 22h a formellement été inscrite dans le règlement d'exploitation de l'aéroport avec cependant des dérogations. L'aéroport a également lancé un programme global visant à réduire son impact sur l'environnement, le bruit et l'émission de CO2. Ils encouragent les carburants durables et essaient de diminuer les nuisances sonores. La commission a soumis des remarques concernant le bruit et les nuisances que les habitants de la commune perçoivent. Il a été indiqué que l'odeur des carburants est plus forte et la nuisance sonore du décollage des avions a augmenté. M. Gaël POGET a pris note des remarques. Il a également mentionné la fermeture de la piste de gazon de l'aéroport il y a 5 ans qui a eu pour effets de diminuer de 75% le nombre de petits avions de loisirs. L'aéroport a mis en place un COPIT sur le bruit et les trajectoires des avions que l'on peut aller consulter.

##### **4.1.2 Aménagement d'une zone de rencontre à la route d'Ornex**

Un cahier des charges a été défini pour faire une séance publique au sujet de l'aménagement d'une zone de rencontre à la route d'Ornex.

Le projet a été mis en attente de l'arrivée de la technicienne afin que les montants soient remis à jour et que des modifications soient faites sur le plan.

##### **4.1.3 Giratoire dit « de la Pomme »**

Le sujet du giratoire de la route de Collex, dit « de la Pomme », a été abordé. Mme Sylvie MALHERBE a informé la commission que l'Exécutif rencontrera l'Office cantonal des transports le 11 mai 2023. La commission souhaite que Mme Sylvie MALHERBE pose les questions formulées sous forme de liste par celle-ci lors de cette séance. La commission a rappelé qu'elle aimerait que l'Exécutif suive l'avis du Conseil municipal au sujet de ce giratoire dit « de la Pomme ».

Concernant la pétition contre la suppression du giratoire dit « de la Pomme » déposée par une partie des membres du Conseil municipal, 527 signatures dont 215 en format papier et 312 numériques ont été récoltées. Une vérification d'éventuels doublons doit être faite et une copie va être déposée à la Mairie ainsi qu'une autre au Service des pétitions à Genève.

##### **4.1.4 Travaux d'entretien de l'Agorespace**

Un point a été fait sur la problématique des filets de buts de l'Agorespace. Cela fait plus de six mois que ce sujet est sur la table. Les filets derrière les buts sont décrochés et les enfants vont chercher les ballons qui terminent leurs trajectoires jusque sur la route de Collex, ce qui est dangereux. M. Oliver NOLL a été contacté et a informé que l'on ne peut pas mettre une barre provisoire, car cela n'est pas adapté aux normes de sécurité. M. Sébastien PESENTI trouve que cela comporte tout de même moins de risques pour les enfants que d'aller chercher les ballons sur la route.

La commission travaille toujours sur le projet « un arbre, un banc ».

##### **4.1.5 Question sur la date d'ouverture de la Buvette du stade**

La commission Infrastructures s'interroge sur la date d'ouverture de la Buvette du stade Marc-Burdet.

**M. Ricardo MUÑOZ** informe qu'ils sont en attente de la réception des autorisations qui ont été accordées. Aussitôt celles-ci reçues, l'ouverture pourra avoir lieu.

##### **4.2. Commission Sports et manifestations**

*(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)*

La commission du mois d'avril a été annulée.

Mme Dorothea NOLL fait cependant un retour sur la manifestation « Rencontre citoyenne » qui a eu lieu le 29 avril 2023. La fréquentation a été moins bonne que l'an dernier, la météo n'était par ailleurs pas très favorable. Le Conseil municipal et l'Exécutif ont cependant pu échanger avec les habitants de la commune autour de hot-dogs et de raclette.

#### **4.3. Commission Territoire**

*(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)*

La commission du mois d'avril a été annulée et les commissaires se sont réunis le 01.05.2023. La séance a été dédiée au plan directeur communal. La commission a fait plus de 160 remarques par rapport au document qui avait été remis en novembre dernier. Certains points nécessitaient des positionnements politiques. Comme évoqué lors du dernier Conseil municipal, la Présidente se permet de rappeler la séance d'information publique qui aura lieu mercredi 10 mai à 19 heures. Ce plan directeur communal de 163 pages sera en consultation à la commune et la population pourra faire des observations.

#### **4.4. Commission Cohésion sociale et culture**

*(Rapport de M. Maximilien Ferrillo, président)*

La commission a été annulée au mois d'avril.

#### **4.5. Rapport de M. Thierry POTVIN en tant que représentant du conseil au Groupement des législatifs de la rive droite du lac**

Les membres de ce groupement se sont réunis le 23 mars 2023. M. Thierry POTVIN rapporte quelques points d'intérêt pour la commune.

Les habitants de Versoix sont à présent obligés de porter eux-mêmes leurs déchets ménagers aux écopoints répartis sur la commune. Ce système pose des difficultés pour les personnes à mobilité réduite mais la commune vient d'organiser une collecte au moyen d'un vélo cargo pour les personnes qui en auraient besoin. La solution peut être intéressante, même si Collex-Bossy n'est pas encore concernée par un tel système.

Les travaux à Bellevue ont pris un retard de six mois.

S'agissant de Port Gitana, l'ancienne auberge a été rasée et une nouvelle auberge remplacera l'ancienne avec restaurant et hôtel ainsi qu'une maison de quartier.

Bellevue va de l'avant avec un projet de crèche : la commune semble souhaiter une plus grande implication des autres communes.

Le stationnement sur les places de parking du Creux-de-Genthod sera désormais payant sauf le weekend.

La prochaine réunion du groupement aura lieu à Collex-Bossy.

M. Ricardo MUÑOZ réagit à la mention de levée des déchets pour rappeler que la commission Territoire, dans le cadre du PDCOM, a souhaité le maintien du statu quo actuel, c'est-à-dire le modèle mixte, comportant des éco-points et tournées de camions.

M. Sébastien PESENTI demande des informations concernant le taux de remplissage de la commune au partenariat de crèche actuel afin de savoir si cela vaut la peine pour la commune de s'impliquer plus dans le projet.

M. Skander CHAHLAOUI répond que, pour l'instant, le Groupement intercommunal de la crèche réfléchit à modifier ses statuts de façon à ouvrir la problématique de la petite enfance dans son ensemble : des mamans de jour en passant par les jardins d'enfants et les crèches. Bellevue ressent la nécessité d'augmenter le nombre de places disponibles. A ce stade, Collex-Bossy dispose de 10 places à la crèche intercommunale et la liste d'attente avoisine les 10 enfants. Tout cela sera discuté au sein du conseil consultatif qui se réunit deux fois par année pour voir si, le jour où une deuxième crèche sera développée, Collex-Bossy sera partenaire ou non.

#### **4.6. Commission Finances**

*(Rapport de M. Michael Kende, président)*

Concernant la Délibération 5/2023, la commission a donné un préavis positif à l'unanimité sur les comptes de la piscine de Pré-Bois.

Concernant la Délibération 6/2023, Les comptes de la commune ont été faits. Il s'agit d'une année exceptionnelle, un déficit de 125'000 F avait été prévu, cependant, il y a eu un surplus de presque 1'000'000 F avant amortissement exceptionnel de 500'000 F. La commune a gagné presque 500'000 F dans ses comptes. M. KENDE félicite tout le monde pour cette bonne année.

Un préavis positif à l'unanimité a été donné pour les comptes

**Mme Dorothea NOLL** trouve dommage que le budget prévu dans les manifestations et notamment pour les 30 ans de la Chapelle n'ait pas été dépensé en totalité. Il est souvent rappelé de faire attention aux comptes lors de ces événements, cependant, elle pense que pour les manifestations communales favorisant la vie sociale, il est dommage de ne pas se servir davantage du budget pour prévoir plus de choses, à la place de se retrouver avec un reste de 7'000-8'000 F non utilisés.

De plus, certains travaux par tiers prévus n'ont pas été réalisés. Cela peut retomber plus tard sur la commune. Elle proposait alors de faire un point de situation mi-année lors de la commission des Finances pour savoir où on en est concernant les travaux de tiers qui pourraient encore être faits pour ne pas oublier quelque chose d'important à ce niveau-là.

**5. Délibération 5/2023 relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2022 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois**

Le Président soumet l'ensemble du texte de la délibération telle que lue par la Secrétaire au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 13 conseillers municipaux sur 14 sont présents, le Président ne vote pas)

**COMMUNE DE COLLEX-BOSSY**

**D É L I B É R A T I O N  
5/2023**

**Délibération relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2022 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois**

Vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation intercommunale de Pré-Bois,

Vu le rapport de l'organe de révision BA Berney Associés Audit SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2022, du 14 avril 2023,

Vu le rapport de la commission des finances du 26 avril 2023

Conformément aux statuts de la Fondation intercommunale de Pré-Bois, du 12 mai 2020,

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DÉCIDE d'approuver**

**Par 12 oui, aucun non et aucune abstention, soit à l'unanimité des membres présents,**

1. D'approuver les comptes 2022 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois

**Michael KENDE, Président du Conseil Municipal**

**6. Délibération 6/2023 relative à l'approbation des annuels 2022 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2022**

Le Président soumet l'ensemble du texte de la délibération telle que lue par la Secrétaire au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 13 conseillers municipaux sur 14 sont présents, le Président ne vote pas)

**COMMUNE DE COLLEX-BOSSY**

**D É L I B É R A T I O N  
6/2023**

**Délibération relative à l'approbation des annuels 2022 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2022**

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2022 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

Vu le rapport de la commission des finances du 26 avril 2023,

Vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

Sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DÉCIDE**

**Par 12 oui, aucun non et aucune abstention, soit à l'unanimité des membres présents,**

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2022 dans leur intégralité annexée à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2022 pour un montant de 5'267'420.48 F aux charges et de 5'725'217.22 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 457'796.74 F.
3. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de + 957'796.74 F. et résultat extraordinaire de -500'000.- F.
4. D'approuver le compte des investissements 2022 pour un montant de 1'127'415.33 F. aux dépenses, les investissements nets s'élevant à 1'127'415.33 F.
5. D'approuver le bilan au 31 décembre 2022, totalisant à l'actif et au passif un montant de 25'750'145.50 F.
6. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2022 pour un montant total de 444'899.88 F dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
7. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

**Michael KENDE, Président du Conseil Municipal**

7. **Délibération 7/2023 relative à l'élection du bureau du Conseil Municipal pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 31 mai 2024**

Au moment du vote, 13 conseillers municipaux sur 14 sont présents, le Président ne vote pas.

**COMMUNE DE COLLEX-BOSSY**

**D É L I B É R A T I O N  
7/2023**

**Délibération relative à l'élection du bureau du Conseil Municipal pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 31 mai 2024**

Conformément à l'article 9 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A É L U**

**Par 12 oui, aucun non et aucune abstention, soit à l'unanimité des membres présents,**

Les membres suivants :

Président : **M. Frédéric BETTO**

Vice-président : **Mme Odile TAHERI**

Secrétaire : **M. Tiziano VERARDI**

Afin de constituer le Bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 31 mai 2024.

**Michael KENDE, Président du Conseil Municipal**

8. **Résolution 2/2023 pour un développement raisonné et raisonnable de la Rive Droite**

Le Président soumet l'ensemble du texte de la résolution telle que lue par la Secrétaire au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 13 conseillers municipaux sur 14 sont présents, le Président ne vote pas).

**Mme Dorothea NOLL** voudrait connaître la genèse de ce document.

**M. Ricardo MUÑOZ** explique que cette résolution est apparue pour la première fois à la commune de Vernier qui a informé toutes les communes de la rive droite du lac sur ce qu'il se passait. En ce qui concerne Collex-Bossy, le Bureau a été informé et a accepté que cette résolution soit mise à l'ordre du jour.

**M. Skander CHAHLAOUI** précise que cette résolution émane du PLR de Bellevue qui a souhaité, dans le cadre de la campagne électorale du Grand Conseil et Conseil d'Etat, porter les revendications des communes de la rive droite du lac et a envoyé cela à tous les conseillers PLR pour qu'ils le relayent au sein de leurs conseils municipaux respectifs. Ne voyant pas cette résolution monter de la part du groupe concerné et étant conscients que cela amènerait peut-être une plus-value, l'Exécutif a approché le Bureau pour demander si celui-ci souhaitait que cette résolution soit relayée auprès du Conseil municipal.

**Mme Dorothea NOLL** trouve cela très bien. Cependant, que cela vienne de Bellevue la fait sourire par rapport au sujet de la décharge de type A.

**COMMUNE DE COLLEX-BOSSY**

**R É S O L U T I O N  
2/2023**

**Résolution pour un développement raisonné et raisonnable de la Rive Droite**

Considérant :

- L'autoroute de contournement, laquelle traverse notamment les communes de Versoix, Collex-Bossy, Bellevue, Pregny-Chambésy, Le Grand-Saconnex, Meyrin et Vernier, ce qui engendre des

nuisances sonores ainsi qu'un important trafic proche des bretelles sur les territoires des communes concernées ;

- L'Aéroport international de Genève sur les territoires des communes de la rive droite ce qui engendre des nuisances sonores plus importantes encore ;
- La voie ferrée qui traverse les communes de Versoix, Genthod, Bellevue, Pregny-Chambésy ;
- Les cuves d'hydrocarbure à Vernier ;
- L'un des trois espaces de récupération cantonaux (ESREC) sur le territoire de la commune de Bellevue ;
- Le projet d'implantation d'une décharge de type A sur le territoire de la commune de Bellevue ;
- Le projet d'implantation d'une décharge de type D-E sur le territoire des communes de Satigny, Collex-Bossy et Versoix, situés uniquement sur la rive droite
- Le projet visant à déplacer toutes les barges industrielles dans un futur port situé au Vengeron sur les communes de Pregny-Chambésy et de Bellevue ;
- Que la Rive Droite a déjà été suffisamment sacrifiée et qu'elle accueille l'intégralité des grosses infrastructures cantonales et la plupart des sources de nuisances ;
- Qu'il y a lieu de réfléchir, pour tout nouveau projet industriel ou tout projet générant des nuisances pour la population à proximité, à d'autres options de réalisation que la Rive Droite ;

### LE CONSEIL MUNICIPAL

### D É C L A R E

**Par 12 oui, aucun non et aucune abstention, soit à l'unanimité des membres présents,**

- Être solidaire de toutes les communes de la Rive droite, que sont – en sus de Collex-Bossy - Dardagny, Russin, Satigny, Vernier, Meyrin, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy, Bellevue, Genthod, Versoix et Céligny, dans leurs démarches face au Canton pour limiter le développement d'infrastructures cantonales et supra-communales qui iraient à l'encontre d'un développement harmonieux de leur territoire et du respect de la qualité de vie de leurs habitants respectifs ;
- Inciter le Maire à se mettre en relation avec les exécutifs de ces communes en vue de faire front commun contre tout nouveau projet industriel, tout nouvel équipement, toute infrastructure ou construction générant des nuisances supplémentaires et péjorant la qualité de vie des habitants de ces communes ;
- Souhaiter que l'ensemble du territoire genevois soit considéré dans les études d'implémentation de telles infrastructures et non pas seulement les communes de la Rive Droite ;
- Communiquer la présente résolution au Conseil d'Etat, au Grand Conseil et à l'ACG.

**Michael KENDE, Président du Conseil Municipal**

8a. **Motion du 02 mai 2023 de Madame Cécilia MORGANELLA « Pour un soutien à l'initiative populaire cantonale législative *Exploitations à proximité des habitations : une distance minimale afin de mieux préserver la santé publique !* »**

La Secrétaire donne la lecture de la motion au Conseil municipal (au moment du vote, 13 conseillers municipaux sur 14 sont présents, le Président ne vote pas).

Motion du 2 mai 2023 de Madame Cécilia MORGANELLA « Pour un soutien à l'initiative populaire cantonale législative *Exploitations à proximité des habitations : une distance minimale afin de mieux préserver la santé publique !* »

### MOTION

Considérant :

- Les risques liés à la santé qu'encourent les habitants de notre Commune face à l'implantation d'une décharge de matériaux d'excavation à proximité immédiate du hameau du Crest-d'El,
- Les diverses résolutions votées par le Conseil municipal de Collex-Bossy ayant pour objectif la limitation des risques sur la population,
- La responsabilité des autorités communales (Conseillers municipaux et Exécutif) de tout mettre en œuvre pour protéger la santé publique de leurs administrés,
- L'absence d'étude sérieuse et fiable mesurant l'impact des poussières fines sur les riverains dans le cadre du projet de la future décharge,

- L'objectif de l'initiative populaire cantonale législative intitulée « Exploitations à proximité des habitations : une distance minimale afin de mieux préserver la santé publique » qui vise à introduire une distance minimale de 300m entre les habitations et les futurs projets de décharges.

**le Conseil municipal invite l'Exécutif à :**

- Soutenir l'initiative susmentionnée en octroyant une subvention extraordinaire de **CHF 5'000.-** à prélever sur la ligne 5920.00.36360.0 Actions d'entraide dans le pays - Aide d'urgence ;
- Verser le dit montant dès que possible en faveur de l'association *Comité citoyen contre les décharges de matériaux d'excavation*.

**Mme Cécilia MORGANELLA** avait déjà fait une demande de financement pour la distribution de l'initiative sur une partie du canton. Il lui a alors été conseillé d'organiser une séance, lors de laquelle, malheureusement, il n'y a pas eu beaucoup de monde. La demande du montant de 5000 F est la somme qui lui a été communiquée comme étant encore disponible pour les associations. Elle espère que le Conseil municipal soutiendra le financement de cette initiative, l'association étant encore loin du compte pour recueillir le minimum de signatures.

**Mme Dorothea NOLL** explique que le groupe « Collex-Bossy Ensemble » en a discuté et ne met pas du tout entre parenthèses cette initiative et est conscient de l'importance de la santé de la population. Lors de la séance publique, la somme de 7'000 F a été mentionnée et elle pense que l'on peut encore trouver 2'000 F supplémentaires quelque part dans le budget pour répondre aux besoins soulignés et estimés lors de cette séance. Cette initiative concerne prioritairement la décharge au Crest-d'El mais également l'ensemble des décharges qui pourraient voir le jour sur le canton.

**Mme Odile TAHERI** indique que le « Parti Démocrate-Chrétien Ouvert » soutient aussi cette motion. Une question demeure sur la ligne budgétaire sur laquelle prendre cet argent, car, si une catastrophe survient cet été, il n'y aura plus d'argent disponible pour l'aide d'urgence.

**M. Skander CHAHLAOUI** répond que si une catastrophe survient, un dépassement de budget pourra être voté en commission pour l'aide d'urgence.

**Mme Rose-Marie MOTA** demande, si un vote est favorable aux 7'000 F pour le soutien à l'initiative, quelles sont les prochaines étapes. Elle demande si l'argent pourra être disponible tout de suite.

**M. Skander CHAHLAOUI** répond qu'il préparera alors la feuille de note et que le comptable libérera les fonds dès le lendemain.

**Par 12 oui, aucun non et aucune abstention, soit à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil municipal accepte la motion du 02.05.2023 « Pour un soutien à l'initiative populaire cantonale législative Exploitations à proximité des habitations : une distance minimale afin de mieux préserver la santé publique ! » ainsi qu'un dépassement de budget pour une somme allouée de 7'000 F.**

**Mme Cecilia MORGANELLA** remercie l'ensemble du Conseil municipal.

**M. Sébastien PESENTI** remercie Mme Cecilia MORGANELLA pour son travail.

**M. Frédéric BETTO** propose de passer en revue les propositions d'actions contenues dans la lettre de Mme Corinne SERY lue lors des communications du Bureau qui sont en lien avec la motion. Il relit les points qui sont les suivants :

- « -Mettre l'initiative sur le site de la mairie.
- Avoir des listes à faire signer au secrétariat de la mairie.
- Fixer un objectif de signatures à obtenir pour l'ensemble du conseil municipal (20 par conseiller(ère) par exemple et nous les remettre d'ici la fin du mois de mai.
- Apporter un soutien financier à l'initiative pour assurer sa distribution.
- Mentionner l'initiative lors de la séance du mercredi 10 mai et encourager les personnes présentes à signer des cartons d'initiatives que nous vous fournissons. »

Il demande à l'exécutif si ces actions sont possibles.

**M. Ricardo MUÑOZ** indique qu'il est réalisable de mettre des feuilles de signature sur le comptoir de la Mairie, ainsi que sur le site internet.

Les conseillers sont prêts à s'engager à récolter le nombre de signatures et il est faisable de mentionner l'initiative lors de la séance du mercredi 10 mai 2023 et encourager les personnes à signer l'initiative.

Le Conseil municipal répond favorablement aux points abordés dans la lettre de Mme Corinne SERY concernant le soutien à l'initiative cantonale législative «*Exploitations à proximité des habitations : une distance minimale afin de mieux préserver la santé publique !*».

## **9. Propositions individuelles et questions**

### **9.1. Travaux de d'entretien à l'Agorespace**

*(Intervention de M. Sébastien PESENTI)*

**M. Sébastien PESENTI** demande que la planification du renouvellement du gazon de l'Agorespace soit fait rapidement.

**Mme Sylvie MALHERBE** dit que les tiges ont été commandées en janvier et n'ont pas encore été réceptionnées.

**Mme Martine ROSET** ajoute que, concernant les travaux d'entretien, l'offre de ceux qui ont fait l'Agorespace actuel a été acceptée et signée le 28 mars 2023. Ils doivent à présent prendre contact avec M. Oliver NOLL pour une exécution rapide. Il n'y a cependant aucune nouvelle à ce jour, malgré une certaine pression mise.

### **9.2. Laiterie de Bossy : mise à jour**

*(Intervention de M. Thierry POTVIN)*

**M. Thierry POTVIN** demande une mise à jour à l'Exécutif concernant la situation de la Laiterie de Bossy et le suivi des recommandations du Conseil municipal adoptées il y a environ un an.

**M. Ricardo MUÑOZ** indique qu'il avait été demandé au technicien communal de préparer un appel d'offre pour le mandat d'architecte pour la rentrée scolaire 2022-2023, cela n'a malheureusement pas été fait. L'Exécutif a ensuite attendu l'arrivée de la nouvelle technicienne comunale et va préparer cet appel d'offre selon le planning de cette personne.

### **9.3. Collaboration de la nouvelle régie et des entreprises du village**

*(Intervention de Mme Dorothea NOLL)*

**Mme Dorothea NOLL** fait remonter une information des entreprises du village au sujet de la nouvelle régie. Certaines entreprises qui ont des contrats avec la commune ne sont plus appelées pour faire des réparations. Elle demande s'il y a un soucis de communication ou si la nouvelle régie ne souhaite plus travailler avec les entreprises de la commune. Elle demande si l'on pourrait informer la nouvelle régie que la commune a l'habitude de travailler avec les entreprises du village.

**M. Ricardo MUÑOZ** explique qu'il n'y a pas d'instructions données à la régie pour éviter ces entreprises et il demande à Mme Dorothea NOLL de lui fournir les noms de celles-ci afin de prévenir la régie des collaborations.

### **9.4. Composte du stade**

*(Intervention de Mme Dorothea NOLL)*

**Mme Dorothea NOLL** fait remarquer que le composte du stade déborde fréquemment. Elle demande si un souci dans sa gestion a été remarqué.

**M. Ricardo MUÑOZ** va soulever ce point au prestataire pour accélérer la fréquence de récolte.

**M. Sébastien PESENTI** propose que M. Oliver NOLL, lorsqu'il remarque un débordement du composte, pousse un peu celui-ci avec la benne pour que cela libère quelques mètres et ensuite d'appeler le prestataire.

### **9.5. Fermeture d'un chemin sur la route d'Ornex à Bossy pour cause de travaux**

*(Intervention de Mme Dorothea NOLL)*

---

**Mme Dorothea NOLL** demande si l'Exécutif était au courant de la fermeture d'une route d'Ornex à Bossy pour cause de travaux, information qu'elle a reçue dans sa boîte aux lettres et qu'elle s'étonne de ne pas en avoir été informée. Elle demande comment les habitants pourront se rendre chez eux.

**Mme Martine ROSET** explique qu'il s'agit d'un chantier d'un propriétaire. La fermeture concernera uniquement un petit chemin relié à la route d'Ornex qui dessert une personne sans voiture et le propriétaire du terrain a négocié avec les autres habitants concernés, possédant une voiture, pour qu'ils puissent se garer chez M. Sylvain GIROD. Les personnes concernées sont informées. Les habitants utiliseront une passerelle pour rejoindre à pied leurs habitations. La route d'Ornex ne sera pas fermée, il s'agit uniquement de ce petit bout de chemin qui s'appelle aussi route d'Ornex.

#### **9.6. Appartement à disposition d'une famille d'Ukrainiens**

*(Intervention de Mme Dorothea NOLL)*

**Mme Dorothea NOLL** a l'impression qu'il n'y a pas souvent du monde dans l'appartement de la commune mis à disposition d'une famille d'Ukrainiens. Elle voudrait savoir si cet appartement est bien utilisé, notamment parce qu'il était question de le mettre à disposition des jeunes de la commune.

**Mme Martine ROSET** dit que la commune est déjà intervenue deux fois auprès de l'Hospice général à ce sujet. La première fois, l'Hospice général a répondu que les locataires ukrainiens préféreraient loger dans leur famille en France voisine. La deuxième fois, l'Hospice général a dit qu'ils allaient vérifier ce cas, il n'y a à ce jour aucune nouvelle.

**M. Sébastien PESENTI** demande si cet accord pourrait être cassé, si on se rend compte que l'appartement n'est pas utilisé comme il se doit et le mettre à disposition des personnes de la commune qui en auraient besoin.

**M. Skander CHAHLAOUI** explique qu'un bail a été signé avec l'Hospice général, cependant, si on constate des négligences, les intérêts de la commune vont être défendus et s'il faut renoncer au bail, on y renoncera. Pour l'instant, on est dans l'attente de la vérification de l'Hospice général.

#### **9.7. Remerciements de Mme Sylvie MALHERBE**

*(Intervention de Mme Sylvie MALHERBE)*

**Mme Sylvie MALHERBE** exprime quelques mots de remerciements concernant la fin de sa présidence au Conseil municipal :

« Je tiens à profiter de ce Conseil pour vous exprimer mes sincères remerciements pour ma présidence du 01 juin 2022 au 14 mars 2023. Ces quelques mois ont été une expérience incroyable et j'ai été honorée de servir notre communauté en tant que présidente.

Je tiens à remercier les membres du Conseil municipal ainsi que les employés communaux pour leur dévouement et leur travail dans notre commune pour répondre aux besoins de nos habitants. Nos efforts ont contribué à faire de Collex-Bossy un endroit où il fait bon vivre.

Je suis fière de tout ce que nous avons accompli ensemble et je suis confiante que Collex-Bossy continuera de prospérer sous la direction de son nouveau président. »

#### **9.8. Tournus du représentant du groupe politique « Collex-Bossy Avenir »**

*(Intervention de Mme Cécilia MORGANELLA)*

**Mme Cécilia MORGANELLA** annonce que, dès le 1<sup>er</sup> juin, M. Thierry POTVIN reprend le flambeau en tant que représentant du groupe politique « Collex-Bossy Avenir ».

**Mme Dorothea NOLL** informe qu'elle continuera à assurer la représentation du groupe politique « Collex-Bossy Ensemble », personne ne s'étant présenté pour reprendre ses fonctions.

\* \* \*

La séance est levée à 20h35 pour donner la parole au public. Pour rappel, les interventions du public ne sont pas consignées dans le procès-verbal. Les questions doivent être d'intérêt général, la teneur des propos doit être respectueuse et la séance de questions est limitée à une durée de trente minutes.

**Le président du Conseil municipal** :  
**Michael Kende**

**La secrétaire du Conseil municipal** :  
**Odile Tahéri**

La procès-verbaliste :  
Laetitia Vigneron